2025 Midsize

Pilotes admissibles
Recommandé aux conducteurs de 18 ans et plus. Les conducteurs de 16 et 17 ans doivent fournir une autorisation parentale et être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur sur place.

Véhicules admissibles
Toute voiture de tourisme 2 roues motrices de 1980 ou plus récente, équipée d'un moteur 4 ou 6 cylindres, avec un empattement compris entre 100 et 113 pouces.
Les véhicules à transmission intégrale doivent être convertis en 2 roues motrices.
Corbillards, limousines, jeeps, fourgonnettes et camions interdits.

Règlement des pilotes et de l'équipe de ravitaillement
1. Tous les pilotes, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau des inscriptions de préférence deux heures avant le début de l'épreuve.
2. L'entrée payante ne permet qu'à un seul pilote et à un seul véhicule de remorquage d'accéder à la zone des stands.
3. Chaque pilote doit assister à la réunion des pilotes, qui se tient environ 30 minutes avant le début prévu de la compétition.
4. L'accès aux stands est recommandé aux plus de 13 ans. Tous les enfants de moins de 13 ans doivent rester dans leur remorque entre les manches ou pendant les déplacements des véhicules, et doivent être accompagnés de leur tuteur en permanence. Le non-respect du règlement peut entraîner la disqualification du conducteur.
5. Les conducteurs et membres d'équipage âgés de 16 à 17 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur lors de l'inscription pour signer un formulaire d'autorisation parentale, et ce parent ou tuteur doit être présent pendant toute la durée de l'événement.
6. La conduite agressive est limitée à la piste pendant la course. Elle ne sera pas tolérée dans la zone des stands.
7. Tous les conducteurs et membres d'équipage sont tenus de signer une décharge numérique avant la course, sous peine de ne pas être admis dans la zone des stands.
8. La consommation d'alcool ou de drogues est interdite avant ou pendant la course. 9. Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou équipe dont les actions entravent le déroulement, le plaisir ou l'efficacité de l'événement.
10. Seul le pilote du véhicule en compétition est autorisé à circuler sur la piste après les manches/épreuves sans autorisation officielle.
11. Ontario Demolition Derby offre une assurance responsabilité civile aux participants, mais les biens personnels et l'équipement sont la responsabilité de leur propriétaire.
12. Le pilote est responsable des actions des membres de son équipe de ravitaillement.
Règles relatives à l'équipement et à la conduite
1. Tous les pilotes doivent être équipés d'un casque, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de main du pilote et des officiels de la piste. **Les visières de style motocross ne sont pas recommandées.**
2. Tous les pilotes doivent porter une tenue vestimentaire acceptable pour participer (pas de shorts ni de débardeurs).
3. Les véhicules doivent être équipés de freins adéquats. Le pilote doit garder le contrôle de son véhicule en permanence.
4. Aucun coup de portière délibéré ou agressif ne sera toléré.
5. Si le capot de la voiture s'ouvre avec des pales de ventilateur en métal, le pilote sera disqualifié.

6. Règle 1 : Incendie. À la discrétion des officiels.
7. Si une portière s'ouvre pendant la course, la voiture et le pilote seront disqualifiés.
8. Tout pilote qui n'établit pas ou ne tente pas d'établir un contact compétitif avec d'autres participants sera disqualifié. Vous disposez de 45 secondes. PAS DE SAC DE SABLE.
9. Il est de la responsabilité du pilote de respecter les consignes des officiels de piste et de s'y conformer à tout moment. Tout manquement à cette règle entraînera la disqualification.
10. Un vainqueur ou un deuxième de manche qualifié pour une épreuve principale doit piloter le même véhicule lors de la course principale (le cas échéant).
11. Aucun changement de pilote n'est autorisé.
12. Règle de blocage interdit.
13. Interdiction de retenir le véhicule.

Règlement des pneus :

Les pneus de catégorie P ne doivent pas avoir de crampon neige à l'extérieur. Si un pneu est jugé trop agressif, il devra être modifié ou remplacé.
Les pneus dont les crampons ont été retirés sont acceptés.
Les masses d'équilibrage doivent être retirées des roues motrices et non motrices.
Les pneus de catégorie P doublés sont autorisés.
Les pneus à liquide ou à crampons sont interdits, et les revêtements extérieurs (flancs supplémentaires) sont interdits.
Les protections de valve soudées sont interdites.
Seules les chargeuses compactes à 4 plis sont autorisées. Gonflées à l'air. Doubles chargeuses interdites.
Les pneus pleins ne sont autorisés que sur les pneus non moteurs. La bande de roulement peut être coupée.
Pneus de rallye autorisés.
Soudure
La soudure est autorisée uniquement dans les zones suivantes et est strictement appliquée :

Le pare-chocs peut être assemblé au châssis et deux plaques/cornières par châssis (7,6 cm x 15,2 cm x 9,5 cm) peuvent être ajoutées du pare-chocs au châssis (l’espace peut être comblé).
Les pare-chocs peuvent être soudés par points fermés, avec un espace de 5 cm entre les soudures.
Les portes et les coffres peuvent être soudés en seulement 6 points sur chaque porte et coffre, chacun avec des plaques de 2,8 cm² (10 po²) d’une épaisseur maximale de 0,9 cm.
Les réparations de châssis cassés, fortement rouillés ou pliés sont autorisées, mais doivent respecter les critères suivants :
Les châssis ne peuvent être réparés qu’avec des plaques de 10 cm x 10 cm (4 po x 4 po), d’une épaisseur maximale de 0,9 cm.
Les châssis ne peuvent être réparés que sur 2 côtés (pas de coffrage, pas de réparations sur 3 côtés). Maximum de 8 plaques au total.
Les plaques du châssis doivent avoir un espace de 2,5 cm entre elles.
Toutes les réparations doivent être peintes en orange et signalées à Officiels lors de l'inspection technique
Une réparation n'est acceptable que si un défaut est toujours visible, sinon il sera retiré.

Les biellettes de direction cassées ou pliées peuvent être réparées UNIQUEMENT avec de l'acier plat ou une cornière.
Il est interdit de les gainer. La courbure/rupture doit être visible.

Règles de préparation du véhicule

Airbags
RETIREZ TOUS LES AIRBAGS. Si un airbag se déclenche et qu'un officiel de piste suspecte une blessure, la voiture peut être disqualifiée. Il est FORTEMENT RECOMMANDÉ d'utiliser le matériau des coussins gonflables pour recouvrir les batteries et les réservoirs d'essence.

Moteurs et transmission
Les moteurs, leurs composants, les transmissions et la transmission sont interchangeables entre les marques et les modèles. Cependant, toutes les pièces de rechange doivent provenir de modèles éligibles.

Numérotation
La porte avant conducteur doit être peinte au moins à 50 % en blanc.
Les deux portes avant doivent être numérotées pour identification (la porte passager peut également être peinte en blanc).

Intérieur et extérieur du véhicule
Toutes les vitres, moulures décoratives, accessoires et attelages de remorque doivent être retirés, et le véhicule doit être nettoyé de tout débris.
Les sièges arrière, les coussins gonflables et les matériaux inflammables doivent être retirés, à l'exception des sièges avant et du tableau de bord.

Supports moteur
Il est recommandé de souder les supports à la traverse (une chaîne est acceptable). La plupart ne renforcent pas votre véhicule.
Les triangles de suspension peuvent être remplacés par des tubes carrés/ronds de 5 cm maximum, avec un angle de montage de 10 cm maximum. Triangle de suspension

Collecteurs
Les collecteurs d'échappement peuvent être relevés ou des collecteurs personnalisés peuvent être utilisés.

Batteries
Une seule batterie automobile de 12 V est autorisée et doit être fixée au plancher de l'espace passager avant ou sur le siège passager.
La batterie devra être recouverte d'un couvercle ininflammable après l'inspection.
Réservoirs d'essence - LES RÉSERVOIRS D'ORIGINE DU FABRICANT NE SONT PAS AUTORISÉS.
Le réservoir d'essence d'origine doit être retiré et remplacé par un réservoir, une pile à combustible ou une pile à combustible personnalisée homologués CSA, solidement fixés au centre de la banquette arrière.

DEUX sangles à cliquet d'au moins 5 cm peuvent être utilisées. L'acier de la carrosserie DOIT être replié pour éviter toute coupure.
Utiliser des rondelles d'au moins 3,8 cm si des boulons sont utilisés.
CONIQUES AUTOMATIQUEMENT INTERDITS.
Tous les réservoirs doivent être recouverts d'un couvercle ininflammable après l'inspection.
(MATÉRIAU POUR AIRBAG RECOMMANDÉ. Chaque véhicule est équipé d'au moins 2 airbags.)
Les réservoirs métalliques sont fortement recommandés.
Les réservoirs de bateau en plastique certifiés CSA ne sont pas recommandés. ILS DOIVENT ÊTRE MONTÉS SUR UN CADRE ET UTILISER UNE POMPE EN LIGNE. LES POMPES MONTÉES SUR LE RÉSERVOIR SONT INTERDITES.
Pompes à carburant électriques
Les pompes à carburant électriques sont autorisées, mais doivent être équipées d'un interrupteur d'arrêt fonctionnel (allumage au volant d'origine accepté). Cet interrupteur doit être clairement identifié et situé soit sur le tableau de bord, devant le conducteur, soit sur le toit, juste au-dessus.

Leviers de vitesses
- Les leviers de vitesses d'origine peuvent être retirés et remplacés.
- Les protections de levier de vitesses sont autorisées, mais elles ne doivent en aucun cas renforcer le véhicule.

Radiateurs - Les pare-brises de rechange ou personnalisés ne sont pas autorisés.
- Le liquide de refroidissement doit être vidangé et remplacé par de l'eau.
- Les radiateurs ne sont pas obligatoires et peuvent être contournés ou retirés.

Refroidisseurs de transmission
Les refroidisseurs de transmission peuvent être utilisés, mais doivent être montés soit dans le compartiment moteur, soit dans l'habitacle.
En cas de montage dans l'habitacle, un flexible hydraulique de 2 500 psi avec raccords sertis doit être utilisé. Le refroidisseur doit être recouvert d'étain, d'aluminium ou d'une barrière appropriée entre le refroidisseur et le conducteur. De plus, des trous doivent être percés dans le plancher sous le refroidisseur pour évacuer l'excédent de liquide.
Supports de carrosserie
- La plupart des supports de carrosserie avant et arrière (boulons, rondelles, entretoises en caoutchouc et métalliques) peuvent être remplacés par une tige filetée ¾. Tous les autres doivent rester d'origine.
- En cas de réparation, des boulons/tiges de 3/8" maximum et des rondelles de 3" maximum peuvent être utilisés.
- 2 supports (1 par côté) peuvent être ajoutés à l'aide d'une tige filetée (épaisseur maximale de 3⁄4") devant la jambe de force/suspension avant (doit être verticale), rondelle de 3" maximum (peuvent passer du berceau moteur au châssis et traverser le capot).
- 2 supports (1 par côté) peuvent être remplacés ou ajoutés à l'aide d'une tige filetée (épaisseur maximale de 3⁄4") derrière la suspension arrière (doit être verticale), rondelle de 3" maximum.
- Le faux-châssis peut être soudé au support de radiateur, SANS PLAQUES.

Fixation des portes, du coffre, du capot et du hayon

- Les portes, le capot, le coffre et le hayon peuvent être soudés ou fixés en 6 points chacun, à l'aide de sangles, de fil de fer. Chaîne de 6,35 mm ou boulon de 9,5 mm avec rondelles de 7,6 mm maximum.
- Le joint du montant central compte pour un point sur les portes avant et arrière.
En cas de soudure, les portes, le coffre et le hayon peuvent être soudés en 6 points seulement, à l'aide de plaques de 9,5 mm (3/16 po) d'une taille maximale de 2,7 cm² (un espace de 10 cm doit être prévu entre les plaques).
- La porte conducteur peut être soudée par joint.
- Un trou d'au moins 15 cm doit être percé au centre du capot.
- Si vous utilisez un ventilateur électrique, ou si vous n'en utilisez pas, le capot peut être entièrement retiré.
- Les capots peuvent être rabattus sur l'avant du support de radiateur, mais ne doivent pas dépasser le haut du pare-chocs. (Ne peut pas être soudé au pare-chocs)
- Les supports de carrosserie avant et arrière peuvent traverser le capot et le coffre avec des rondelles de 10 cm maximum et seront comptabilisés comme points de fixation (voir Supports de carrosserie).
- Les officiels peuvent demander l'ouverture de votre capot pendant l'inspection ou à tout moment pendant le salon.
- Vous pouvez boulonner la paroi intérieure de votre capot, UNIQUEMENT autour et à moins de 5 cm du trou d'inspection incendie (6 boulons maximum).

Châssis
- Les cadres peuvent être coupés, mais ne peuvent être réparés que comme décrit ci-dessus (voir Soudage), et ne peuvent être peints ni recouverts d'une sous-couche.
- Vous pouvez réparer un cadre plié avec une goupille.
- 2 plaques sur les voitures neuves.

Ailes et panneaux de carrosserie
- La découpe/pré-cintrage des ailes ou des panneaux de carrosserie est autorisé, mais les ailes ne peuvent pas être boulonnées.

Pare-chocs
- Toute barre d'armature est acceptée (un pare-chocs en barre d'armature est un pare-chocs métallique recouvert d'une couche extérieure en plastique).
- Montage du pare-chocs en acier. Ouvert à tout ce qui se trouve dans les 15 cm du cadre d'origine.
- Les pare-chocs peuvent être soudés par joint, et leurs extrémités ne doivent PAS être coupées (elles peuvent être pliées).
- Les pare-chocs avant et arrière doivent être fixés à la carrosserie par une chaîne (chaîne de 6,35 mm) ou un câble afin d'éviter qu'ils ne tombent et ne constituent un danger sur la piste. Ils doivent également être soudés (voir ci-dessus pour les limitations de soudage).
- La chaîne ou le câble du pare-chocs avant (SANS SOUDURE au capot) ne peut être fixé au véhicule qu'à deux endroits.
Pare-chocs (suite)
- La chaîne ou le câble du pare-chocs arrière ne peut être fixé au véhicule qu'à deux endroits différents du pare-chocs.
- Toute chaîne ou câble relié au capot ou au coffre sera considéré comme un point de fixation.

Tube de 5 x 5 cm (longueur maximale de 15 cm) autorisé. Percez un trou d'inspection à 15 cm sur le châssis.
- Ne peut pas être chargé.
- Tubes carrés et pare-chocs sur mesure ou en acier de taille standard interdits.
Montage du pare-chocs en aluminium : voir l'image ci-dessous pour des recommandations sur le montage du pare-chocs.

Protection du réservoir d'essence
- Le GTP doit être raisonnablement centré dans l'espace passager arrière du véhicule et ne doit pas dépasser 66 cm de largeur.
- Si le GTP est fixé au plancher, un espace de 5 cm doit être prévu entre les barres de halo ou de poteau.
- Si le GTP est relié à un poteau, la protection doit être à au moins 5 cm du seuil arrière non modifié ou de toute tôle et être solidement fixée à la barre de poteau.

Barres de protection des vitres
- Une seule barre ou plaque plate doit être placée devant le conducteur, du toit au capot.
- Les cadres en A et en H sont également acceptables (pas de cadres en O ou en U). Ils doivent être placés devant le conducteur, du toit au capot. Largeur maximale de 50 cm, boulonnés en 4 points.
- Une barre de protection de lunette arrière est autorisée (tube carré de 5 cm maximum). Elle ne peut être reliée que du toit au support de haut-parleurs (plaque 4x4 max.) ou à la jonction entre le coffre et le support de haut-parleurs (plaque 4x4 max.). Ceci est considéré comme un point de fixation et ne peut être fixé au coffre d'aucune autre manière ni à aucune autre partie du véhicule.

Barres de sécurité
- Un seul arceau de sécurité peut être boulonné ou soudé à la carrosserie/au châssis, derrière le siège conducteur, et peut remonter sur le Toit et retour jusqu'à la carrosserie/châssis, avec une barre simple montant à montant entre les deux (tube carré de 10 cm max.).
- Une barre de tableau de bord (tube carré de 7,6 cm min. à 10 cm max.) peut être montée d'un cadre de porte à l'autre, mais pas sur le pare-feu.
- Une barre côté passager (tube carré de 7,6 cm min. à 10 cm max.) de montant à montant à la barre de tableau de bord est autorisée. Elle doit être fixée uniquement à l'intérieur des montants A et B, et non au revêtement de la porte.
- La porte passager peut être rembourrée.
- Une barre côté conducteur de montant à montant à la barre de tableau de bord est autorisée. LARGEUR VERTICALE ILLIMITÉE.
- Interdiction de monter des kickers ou des barres descendantes sur la barre de tableau de bord.
- Une construction trop importante, une construction non sécuritaire ou une rupture de barres pendant l'épreuve peuvent entraîner une disqualification immédiate.
- Le haut de la barre Halo ne doit pas s'évaser. Le montant et la barre de toit doivent être à 90 degrés.

Plaque de protection de porte : La protection de porte conducteur est OBLIGATOIRE. - Il est obligatoire que la porte conducteur soit renforcée par une barre plate ou une plaque à

l'extérieur OU à l'intérieur de la porte. La barre ou la plaque ne doit pas dépasser 152 cm de longueur et doit s'étendre de la vitre au bas de caisse.
- La portière passager peut être rembourrée.

Suspension
- Les composants de la suspension peuvent être changés d'un véhicule à l'autre, mais doivent rester en état de fonctionnement d'origine.
- Interdiction de bloquer, souder la suspension ou les jambes de force, et d'ajouter ou de souder des ressorts à lames. Les ressorts hélicoïdaux doivent être câblés ou fixés.
- Les bras oscillants arrière peuvent être remplacés par des tubes de diamètre d'origine.

PROTÈGE-JAMBE
- Un tube carré de 5,1 cm x 5,1 cm (2 po x 2 po) et de 15,2 cm (6 po) de long maximum peut être soudé horizontalement au cadre, entre l'amortisseur et le cadre.

Plaque de barre de triangle
- Une barre plate simple de 7,6 cm x 9,5 cm (3 po x 3/8 po) peut être fixée du triangle inférieur côté conducteur au triangle inférieur côté passager.
- Une plaque plate peut être fixée aux triangles à l'aide d'un boulon et d'une rondelle ou d'une soudure de 5,1 cm (2 po). Ne peut pas être fixée à la traverse moteur.
- La suspension DOIT rester d'origine. Avec un impact minimal sur la garde au sol.

RENFORT DE FUSÉE DE DIRECTION

Pour fusées de direction en aluminium uniquement.

Un renfort peut être fabriqué à partir de plaques plates soudées ensemble et affleurant la fusée. Il peut relier les boulons de came au boulon de fixation de l'étrier.

Câblage intérieur

Vous pouvez ajouter jusqu'à 6 brins de câble entre le montant B et le support de haut-parleur arrière. Ne peut pas être fixé au support de pont arrière. Ceci peut être comptabilisé dans le nombre de fixations.

Fixation de pare-chocs en aluminium

2025 Midsize

Réclamations

Si un pilote estime qu'un autre participant triche, il doit contacter un officiel dans les 15 minutes suivant la dernière course de la soirée. Il doit également présenter une caution de 100 $. Si la voiture en question est reconnue coupable de tricherie, la caution sera remboursée.

Avis de non-responsabilité ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer un véhicule. ONTARIO DEMOLITION DERBY a le droit de réinspecter / couper / ou percer tout véhicule à tout moment. L'échec à la réussite du test technique entraînera une disqualification et / ou la perte de tous les gains. ** Si vous avez des questions sur l'esprit ou l'interprétation des règles, veuillez appeler ONTARIO DEMOLITION DERBY. ** Les véhicules jugés trop petits, trop endommagés ou dangereux pour leur catégorie par les officiels ne seront pas autorisés à participer. ** Tout équipement ou fabrication jugé dangereux, surdimensionné ou inadéquat par les officiels ne sera pas autorisé à participer. ** Toute modification supplémentaire non répertoriée ci-dessous peut être considérée comme illégale et peut entraîner une disqualification immédiate. ** Absolument toute soudure ou modification non autorisée trouvée sur un véhicule de compétition avant, pendant ou après. ** Consultez le site Web pour connaître les catégories exactes de chaque événement.